



SETCa  
FGTB

# Aux travailleurs de MEDIAMARKT

Nous écrivions déjà ce tract en 2016 ... entre-temps, rien n'a changé chez MediaMarkt!

## SE FAIRE ÉVALUER PAR SON CHEF, UNE BONNE CHOSE ?

**Vos directeurs ou managers vous sollicitent actuellement pour passer des entretiens d'évolution ou d'évaluation. Cela vous permet en apparence de savoir où vous en êtes, si vous êtes performants, si votre chef apprécie votre travail. Attention l'entretien d'évolution ou d'évaluation est une arme à double tranchant.**

Ça peut être cool de recevoir des compliments de son chef une fois par an.... Par contre, imaginons que votre chef vous reproche deux ou trois petites choses anodines. Il va les consigner dans un rapport. Le plus souvent, il va vous demander de contresigner ce document.... Osez-vous le contredire ? si vous ne contestez pas ce document, cela veut dire que vous êtes d'accord avec son contenu. Donc vous reconnaissez que certains de vos comportements au travail sont perfectibles. Un jour cela pourrait vous amener à une sanction voire un licenciement pour insuffisance professionnelle.

### ***Nous souhaitons vous rappeler quelques principes :***

- passé votre période d'essai, ou 6 mois pour ceux qui n'ont pas eu de période d'essai (les plus jeunes d'entre vous dans l'entreprise), vous êtes considérés comme apte à la fonction que vous exercez.
- il n'y a aucune obligation prévue par la loi de vous faire évaluer par un de vos supérieurs hiérarchiques. Vous avez donc le droit de refuser de passer cet entretien. Trop souvent les entretiens d'évaluation ont pour but de donner de nouveaux challenges, quitte à vous ajouter une dose de stress ou encore à vous déstabiliser dans l'exécution de votre fonction.
- si votre poste de travail change, si on introduit de nouvelles technologies, s'il vous faut connaître de nouveaux produits, etc... votre employeur doit vous former aux nouveautés. On ne peut pas vous demander d'évoluer sans avoir été formé. Idem, si on vous change de fonction.

Si malgré tous ces rappels de principes vous participez à un entretien d'évaluation, n'oubliez pas de contester ce qui ne vous semble pas juste. Prenez contact avec votre délégué pour contester le contenu de l'évaluation. Il vous aidera afin de pas être sanctionné. Il réclamera pour que vous ayez une formation si votre poste de travail a été modifié.

Parce qu'ensemble on est plus forts, n'hésitez pas à réfléchir à deux fois avant d'aller boire un café avec votre chef pour parler de votre avenir autour d'un formulaire d'évaluation....

